

**PERMIS
EASY**

AUTO-ÉCOLE CLUNY
ST GERMAIN

63, boulevard Saint-Germain - 75005 - PARIS

01.43.26.42.42

06.64.30.27.60

nabyt.emile@bbox.fr

Horaires du secrétariat : lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

Cours de conduite de 7H à 20h du lundi au samedi

8H de formation pour conduire une voiture SANS PERMIS : 400€



Pour conduire une voiture sans permis d'une cylindrée maximum de 50 cm³ pour un moteur essence, ou 4kW maximum pour un moteur Diesel vous devez être titulaire du permis AM Option Quadricycle Moteur.

Le permis AM n'est pas un examen du permis de conduire, mais une formation obligatoire pour toutes personnes nées après le 1/1/1988 n'ayant aucun permis.

Condition de formation :

L'évaluation qui a lieu lors de la 1^{ère} séance (une demi-heure) permet de définir si le candidat sera, apte à évoluer en circulation après 8 heures de formation. Le règlement doit se faire à l'inscription lors de la réservation des leçons.

En fin de formation, nous vous remettons une attestation vous permettant de conduire immédiatement pendant 4 mois.

Quelques jours plus tard, vous recevrez un sms vous demandant de regarder dans vos mails :

- **CREER** un compte sur le site ANTS et **VALIDER** la demande. Il est impératif de valider le dossier sur internet dans un délai maximum de 7 jours.

****A compter de la validation, votre permis vous sera envoyé par lettre recommandée dans un délai de 5 semaines.**

Documents à fournir :

- 4 photos d'identité couleur en format ephoto numérique.
- Photocopie couleur de la carte d'identité recto-verso (sur la même page et dans le même sens de lecture)
→ Pour les mineurs, celle du représentant légal en plus, ainsi que la photocopie du livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois sous forme de facture ou dernière avis d'imposition.
(Les quittances, échéancier, bulletin de salaire, relevé de compte en banque etc Ne sont pas acceptés).
→ Pour les mineurs, attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur
- ASSR 2
→ Sinon se rapprocher d'un centre GRETA pour le passer ou faire une déclaration de perte formulaire fourni par l'auto-école.
- Avant 18 attestations de recensement. (fourni par la mairie de votre lieu de domicile)
- 18 à 25 ans Attestation de participation à la journée d'appel (JAPD ou JDC)